

Chronométrateurs

Nom et prénom: _____

Pour certaines questions plusieurs réponses peuvent être justes.

1. Quels devoirs accomplissent les chronométrateurs ?
 - a. Ils prennent le temps du nageur de la ligne d'eau qui leur a été attribuée, ceci avec un chronomètre digital.
 - b. Ils officient en même temps comme juge de virage côté arrivée.
 - c. Ils annoncent les temps mesurés au chronométrateur en chef après chaque course.
 - d. Ils arrêtent, en pressant sur le bouton, le chronomètre semi-automatique, si une telle installation est utilisée.
 - e. Ils notent quel rang le nageur de leur ligne d'eau a obtenu.
 - f. Ils notent continuellement les temps mesurés avec un chronomètre digital sur la liste de départ ou une feuille spécifique.

2. Vous constatez que votre chronomètre digital s'est soudainement arrêté lors d'une course avec chronométrage automatique. Que faites-vous ?
 - a. Vous l'annoncez sans tarder au chef des chronométrateurs.
 - b. Vous comparez les temps des nageurs d'à côté et estimez le temps pour le nageur de votre couloir.
 - c. Vous faites signe au juge-arbitre ou au starter pour que l'un des deux s'approche de vous.
 - d. Vous ne faites rien, puisque le temps du nageur sera de toute manière mesuré par le chronométrage automatique?

3. Quelles erreurs peuvent se produire lors du chronométrage ?
 - a. Aucune, les chronomètres sont toujours fiables.
 - b. Les chronomètres digitaux n'ont pas été remis à zéro après la course précédente.
 - c. Le starter n'a pas attendu le signal du chef des chronométrateurs, indiquant que les chronométrateurs sont prêts.
 - d. Les chronométrateurs n'ont pas noté l'ordre d'arrivée.

4. Dans quelle épreuve doit-on prendre des temps intermédiaires ?
 - a. Des temps intermédiaires sont pris tous les 50m, resp. 100 m (selon la longueur du bassin), si le chef des chronométrateurs l'ordonne.
 - b. Des temps intermédiaires sont pris tous les 100 m si un entraîneur l'exige.
 - c. En principe des temps intermédiaires ne sont pas pris, ceci donnerait trop de travail pour les chronométrateurs.
 - d. Lors des courses de 800 m et 1500 m, ils enregistrent la distance parcourue en notant les temps intermédiaire respectifs à chaque toucher du mur.

5. Pourquoi les temps pris avec un chronomètre digital doivent-ils continuellement être notés sur une feuille séparée ?
 - a. Cette disposition n'existe dans aucun règlement.
 - b. Cette disposition existe; en cas de besoin les temps ainsi notés peuvent être retrouvés.
 - c. Le juge-arbitre peut l'ordonner s'il n'a pas confiance dans l'installation semi-automatique.

6. Lors de quelle(s) épreuve(s) les deux dernières longueurs de bassin sont-elles annoncées au nageur avec une cloche ou un sifflet ?
 - a. 400 m nage libre.
 - b. 400 m 4-nages.
 - c. 800 m nage libre.
 - d. 1500 m nage libre.

7. Lors d'une course de 200 m nage libre, un record suisse est pris avec trois chronomètres digitaux. Le bassin est homologué pour des records suisses et le concours se fait avec un chronométrage manuel. Quel temps est valable ?
 - a. Le temps valable correspond à la moyenne des trois temps mesurés, arrondie au centième.
 - b. Le meilleur et le plus mauvais des temps mesurés par les trois chronométrateurs sont biffés; le temps restant est le temps valable.
 - c. Les records suisses doivent (normalement) être mesurés par une installation automatique au centième de seconde près.

8. Qui est responsable que le contrôle des chronomètres soit effectué avant le début de la première épreuve d'une compétition ?
 - a. L'organisateur.
 - b. Le juge-arbitre (ou son remplaçant).
 - c. Le chef des chronométrateurs.
 - d. Le chef du chronométrage.
 - e. Le chronométrateur de records.

-
9. Selon le règlement de la FSN, qui attribue les couloirs aux chronométreurs?
- a. Le juge-arbitre.
 - b. Le chef des chronométreurs.
 - c. Le chef du chronométrage.
 - d. L'organisateur de la manifestation.
10. Combien de chronométreurs officiels désignés d'avance peuvent être mis en place par ligne d'eau lors d'une compétition de natation avec chronométrage manuel ?
- a. 1 chronométreur.
 - b. 2 chronométreurs (pour temps de records suisses).
 - c. 3 chronométreurs (pour temps de records suisses).
 - d. 4 chronométreurs (pour temps de records suisses).
11. Qui détermine les temps officiels ?
- a. Le chef des chronométreurs.
 - b. Le chef du chronométrage.
 - c. Le juge-arbitre.
 - d. Le chef du traitement des données.
 - e. Les chronométreurs des différents couloirs de nage.
12. Exubérante de joie, l'équipe du relais gagnant saute à l'eau avant que tous les relayeurs des autres équipes ne soient arrivés. Qu'est-ce que le chronométreur concerné doit-il annoncer au juge-arbitre ?
- a. Il annonce son observation (entrée intempestive à l'eau) au chef des chronométreurs.
 - b. Il ne l'annonce au chef des chronométreurs que si d'autres nageurs ont été dérangés par ce «sauter à l'eau».
 - c. Il n'entreprind rien, car l'équipe ne sera pas disqualifiée pour ce comportement.
13. Quels devoirs complémentaires ont les chronométreurs?
- a. Il ne permet pas le départ d'un nageur dont la tenue ne correspond pas au règlement.
 - b. Le contrôle de la position du nageur sur le plot de départ.
 - c. Le contrôle des prises de relais.
 - d. Le contrôle des mouvements jusqu'à l'émergement de l'eau après le départ.
 - e. Le contrôle de la position des orteils lors du départ en dos.
14. Comment procèdent les chronométreurs, s'il n'y a ni plaques de chronométrage ni chronométrage semi-automatique? Cochez toutes les possibilités justes envisageables.
- a. Ils avancent vers le chef du chronométrage qui lit le temps sur leur chronomètre digital
 - b. Ils notent le temps nagé sur la feuille distribuée à cet effet.
 - c. Ils dictent le temps à la personne désignée.
 - d. Ils annoncent le temps au chronométreur du couloir 1.
 - e. Ils déposent le chronomètre digital à un endroit désigné pour qu'une tierce personne puisse lire le temps.
15. Qui est le chef de virages côté départ et arrivée ?
- a. Le chef des chronométreurs.
 - b. Le starter.
 - c. Le juge de style.
 - d. Le juge-arbitre (ou son remplaçant).